

Rapport d'activités

UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS

2025 - 2026

ufs UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS

UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS





Notre collectif, au service d'une agriculture innovante et durable.

UNION FRANÇAISE DES SEMENCIERS

L'Union Française des Semenciers (UFS), créée en 2009, représente plus d'une centaine d'entreprises actives dans la recherche et la sélection, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages.

L'UFS, interlocuteur de référence, a deux missions :

- promouvoir le savoir-faire, la performance et le rôle stratégique des entreprises semencières dans les filières agricoles et alimentaires auprès des parties prenantes,
- accompagner les adhérents dans la bonne appréhension de leur environnement réglementaire et économique par la mise à disposition d'outils opérationnels (publications et évènements).

L'UFS bénéficie d'une forte implication de ses membres à travers 2 pôles métiers, 2 pôles supports et 6 Sections qui rassemblent 6 grands groupes d'espèces : Betteraves & Chicorée industrielle, Céréales à paille & Protéagineux, Fourragères & Gazons, Maïs & Sorgho, Oléagineux et Potagères & Florales.

Une équipe de 14 personnes très engagées, aux compétences complémentaires, qui sont à l'écoute des adhérents et en interaction avec l'ensemble des parties prenantes agricoles et alimentaires, mais aussi des partenaires institutionnels (Interprofessions, Fédérations, Instituts techniques, ministères, Parlement etc.).



MEMBRE DE 3 INTERPROFESSIONS

semae
Toutes les semences pour demain

Terres Univia
l'Interprofession des huiles et protéines végétales

VALHOR
TOUTES LES FORCES DU VÉGÉTAL

MEMBRE DE 2 FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

Euroseeds
Embracing Nature

ISF International Seed Federation
Seed is Life

édito

Dans un environnement international marqué par des tensions économiques et géopolitiques durables, les effets toujours plus visibles du changement climatique, le développement de l'intelligence artificielle et la compétition mondiale, les semences s'affirment plus que jamais **comme un acteur stratégique pour la souveraineté agricole et alimentaire.** Ce rapport d'activité permet de faire le point sur l'ensemble des actions menées par l'UFS dont nous pouvons synthétiser plusieurs actions marquantes.

À l'échelle européenne, notre agenda s'est concentré sur la poursuite des travaux de la réglementation semences (PRM), le projet de règlement Omnibus avec ses impacts potentiels sur le traitement de semences ainsi que l'adoption du Règlement NGT. Sur ce dernier sujet, une étape importante a été franchie cet été après 6 ans de travaux législatifs. L'UFS a contribué de manière proactive en proposant dès 2019, une approche filière par la mise en place du Collectif en faveur de l'innovation variétale. En effet, ce sujet n'étant pas exclusivement semencier, nous avons porté avec une trentaine d'organisations agricoles et alimentaires, une conviction commune : celle que l'innovation variétale constitue un levier essentiel pour répondre aux nombreux défis des agriculteurs mais aussi des acteurs de l'agroalimentaire. Nous pouvons donc nous féliciter de cette mobilisation constante qui a permis de faire entendre une voix unie et constructive auprès des décideurs français et européens.

Toutefois, si l'adoption du texte constitue une étape majeure, la rédaction des actes secondaires indispensables pour accompagner sa mise en œuvre opérationnelle nous mobilisera pleinement dans les prochains mois. A ce titre, le sujet de la propriété intellectuelle restera un enjeu majeur pour nos entreprises et l'UFS aura pour objectif de faire entendre la voix de l'ensemble de ses adhérents, afin d'obtenir un équilibre entre le COV et les brevets, indispensable au maintien de la diversité des entreprises semencières et à l'accessibilité de l'innovation pour tous.

En France, le contexte économique et réglementaire a été très tendu en nous mobilisant notamment sur la loi d'urgence agricole, les enjeux de compétitivité et de fiscalité appliquée à l'innovation avec le Crédit d'Impôt Recherche notamment.

Dans le même temps, les attentes sociétales à l'égard de l'agriculture et de l'alimentation continuent de progresser, renforçant la nécessité d'un dialogue exigeant avec les décideurs publics, les acteurs des filières et la société civile.

L'UFS a également poursuivi avec détermination sa mission d'accompagnement des adhérents.

Ainsi, tout au long de l'année, l'UFS a multiplié les outils au service des entreprises, de leurs dirigeants et de leurs collaborateurs avec de nombreuses notes (analyse, décryptage, positions professionnelles, guides pratiques) mais aussi avec des webinaires, ateliers d'échanges et réunions d'information,etc. Cette volonté de proximité, de pédagogie et de partage de l'expertise collective constitue l'une des forces de notre organisation professionnelle.

L'UFS a également mené une révision de son Règlement intérieur et des Statuts afin de répondre aux attentes de transparence et de représentativité exprimées par les adhérents.

Ce rapport d'activité vous permettra de bien appréhender le fruit de l'engagement de nos adhérents mais aussi de l'équipe de l'UFS. Nous tenons à remercier chaleureusement les administrateurs, les membres des sections, les groupes de travail et les experts mobilisés dans les différentes instances ainsi que l'ensemble des collaborateurs des entreprises et ceux de l'UFS, qui contribuent chaque jour à faire vivre notre action collective.

Dans un monde confronté à des défis agricoles, alimentaires et environnementaux sans précédent, notre conviction demeure intacte : **l'innovation variétale, la diversité génétique et l'excellence de la filière semencière française constituent des atouts stratégiques pour préparer l'avenir et c'est tous ensemble, unis, que nous devons continuer à y faire face.**

Plus que jamais, l'UFS continuera à se mobiliser pour défendre un cadre favorable à l'innovation, pour accompagner les entreprises dans leurs transformations et pour promouvoir le rôle essentiel des semences au service d'une agriculture performante, durable et souveraine.



Olivier PAUL
Président de l'UFS



Régis FOURNIER
Vice-Président de l'UFS

Chiffres clés
Semences & Plants - campagne 2024/2025

FILIÈRE

Une large
DIVERSITÉ
d'entreprises

Un fort ancrage
TERRITORIAL

Des variétés diversifiées de
HAUTE QUALITÉ

Une contribution permanente à la
BIODIVERSITÉ
cultivée

Des plantes saines toujours plus
RÉSISTANTES
cultivées

GLOBAL

3,9 MDS €
de chiffre d'affaires

+12 000
emplois directs

SÉLECTION

1ER
producteur européen

100%
de la production contractualisée

+ 370 000
hectares de multiplication de semences

16 500
agriculteurs multiplicateurs

+270
entreprises de production

1,6 MNS
de tonnes de semences contrôlées et certifiées

MISE EN MARCHÉ

1ER
exportateur mondial de semences agricoles

1,2 MDS€
d'excédent commercial en 2024-2025

57%
des semences destinées à l'export dont 70% vers l'UE

Sources
SEMAE - Les résultats du commerce extérieur de la France semences et plants - Campagne 2023/2024
SEMAE - Statistique annuelle et les séries chronologiques campagne 2022/2023
SEMAE - Intégrale des données statistiques - Campagne 2024/2025
Catalogue officiel des espèces et variétés de plantes cultivées en France

Sommaire


01
p.5
Panorama
2025-2026


02
p.7
Actions
des Pôles


03
p.15
Actions
des Sections


04
p.23
Sujets
transversaux


05
p.25
Adhérents
de l'UFS


06
p.27
Gouvernance


07
p.28
Organigramme

01 Panorama 2025-2026

CONGRÈS EUROSEEDS 2025 À ÉDIMBOURG

L'UFS a participé au Congrès Euroseeds 2025 qui s'est tenu à Édimbourg. L'événement a réuni plus de 1 300 participants des différents pays européens. Ce rendez-vous phare du secteur semencier européen a rencontré un véritable succès. Sous le thème « Naviguer dans un nouvel ordre mondial : commerce et collaboration des semences », l'événement a proposé trois jours de débats intenses autour de l'innovation, des politiques publiques et de la durabilité agricole.



JOURNÉES DE L'UFS 2025

Avec près de 230 participants, la séance publique des Journées UFS 2025 a permis d'échanger sur le leadership semencier français face aux tensions géopolitiques. Les interventions ont souligné l'importance d'investir dans l'innovation et de développer de nouveaux marchés. Les témoignages ont également mis en évidence les enjeux réglementaires, économiques et commerciaux qui fragilisent la compétitivité de la filière.



Juillet 2025

Octobre 2025

Octobre 2025

Novembre 2025

Décembre 2025



PETIT DÉJEUNER ORGANISÉ AU SÉNAT

Le 15 octobre 2025, l'UFS a réuni au Sénat parlementaires, représentants des pouvoirs publics et acteurs du monde agricole autour d'une question stratégique : *quelle stratégie semencière pour la France à horizon 2040 ?* L'enjeu est clair : il s'agit de donner à la filière les moyens de poursuivre sa mission au service de la souveraineté, de la durabilité et de la sécurité alimentaire.



LE FORUM DES TECHNOLOGIES ASSOCIÉES AUX SEMENCES

L'UFS a organisé la 2de édition du Forum des Technologies Associées aux Semences, réunissant une soixantaine de participants intéressés par les évolutions règlementaires et les innovations technologiques en matière de protection des semences.

L'UFS SUR LE STAND SEMAE AU SIA

À l'occasion du Salon International de l'Agriculture (SIA), qui s'est tenu du 21 février au 1er mars, plusieurs administrateurs et collaborateurs de l'UFS se sont mobilisés pour aller à la rencontre de nos partenaires agricoles, agroalimentaires et institutionnels. Huit notes thématiques ont été réalisées pour leur permettre d'aborder les différents sujets lors des rendez-vous (NGT, PI, CIR, PRM...).



Février 2026

CONGRÈS DE L'ISF À LISBONNE

Le Congrès de l'International Seed Federation 2026 s'est déroulé à Lisbonne et a rassemblé plus de 1 800 participants venus de plus de 80 pays. L'UFS représentait la France, aux côtés d'autres entreprises semencières françaises. L'événement était placé cette année sous le thème : *« Joint Actions, Resilient Futures »* mettant en avant l'action collective pour renforcer la résilience des systèmes semenciers et agricoles.



Mai 2026

Juin 2026

Mars 2026



FORUM UFS « INDUSTRIELS DE LA SEMENCE »

La 18ème édition du Forum UFS « Industriels de la semence » s'est tenue le 10 mars 2026 et a rassemblé près de 100 participants. La thématique était orientée sur l'industrie 4.0, mettant en avant la façon dont le numérique et la science peuvent contribuer au pilotage efficace des process industriels au sein de la filière.

Juin 2026



LES RENCONTRES DU PROGRÈS GÉNÉTIQUE

L'UFS a participé à 2 des 6 rendez-vous organisés par Semae pour observer concrètement comment se mesure le progrès génétique dans les champs. Une comparaison a été faite sur 59 variétés de blé, d'orge et de triticales de 1980 à aujourd'hui. Les résultats visibles sur le terrain : plus de rendement, une meilleure résistance aux maladies, une meilleure adaptation aux aléas climatiques, réduction d'intrants, etc.

02



sommaire



01

p.9

Pôle **Amélioration des Plantes**



02

p.11

Pôle **Production et Marchés**



03

p.13

Pôle **Affaires publiques et Communication**



Pôle Amélioration des Plantes

La sélection variétale a pour vocation de développer des variétés performantes, résilientes et durables. La recherche et l'innovation jouent un rôle déterminant dans ce processus d'amélioration des plantes, qui doit répondre aux préoccupations de l'agriculteur, de l'industrie alimentaire et des consommateurs. La disponibilité des ressources génétiques, les moyens financiers pour soutenir la R&D, la règlementation pour protéger les innovations ou les méthodes de sélection disponibles sont autant de questions clés pour les obtenteurs.

75 entreprises

De sélection de semences (toutes espèces confondues)

3 343

Emplois équivalents temps plein dans la recherche

13%

Part du budget moyen investi par les entreprises en recherche

7 à 12 ans

Moyenne pour mettre au point une nouvelle variété végétale

Représentants au CA

Jean-Marc FERULLO
Lidea France



Régis FOURNIER
Limagrain Europe



Jacques GAUTIER
Gautier Semences



Permanent UFS
Sébastien PAQUE



Dossier du moment

Une année décisive pour le dossier NGT

L'année écoulée a constitué un tournant dans le dossier relatif à la règlementation européenne pour encadrer l'utilisation des NGT. En effet, les douze derniers mois ont vu la finalisation du trilogue en décembre 2025 puis la validation du projet de règlement par le Conseil de l'UE (avril 2026) et le Parlement européen (juin 2026). Ces votes ont ainsi permis l'entrée en vigueur du règlement NGT, désormais nommé 2026/1388/UE.

L'UFS a suivi de près ces différentes étapes, afin de s'assurer que le développement des NGT soit une chance pour le secteur semencier français et qu'il contribue à soutenir son leadership. Durant cette année, outre de nombreuses actions en son nom, l'UFS a mobilisé à huit reprises le Collectif en faveur de l'innovation variétale et ses 31 organisations pour encourager l'Europe et la France à se donner les moyens d'innover. Chaque prise de parole était également l'occasion de vulgariser le sujet et plus largement celui de la sélection afin de dissiper les doutes ou les questions autour de cette innovation.

Le cadre principal est donc désormais posé après des années de genèse. Le contenu de ce règlement semble proposer un cadre fonctionnel, que ce soit pour le développement de certaines variétés éditées (les NGT1) ou pour leur appropriation par les filières agricoles et agroalimentaires. Mais d'ici l'entrée en application du règlement en juillet 2028, un nouveau chantier s'ouvre avec la rédaction d'actes secondaires qui devront permettre de concrétiser l'ensemble du dispositif. Ceux-ci devront également préciser les règles de fonctionnement sur l'octroi du statut NGT1 et NGT2, en produisant un code de conduite sur le sujet de la propriété intellectuelle.

La mobilisation de l'UFS continuera sur les mêmes bases que les années précédentes avec l'objectif de s'assurer, qu'à terme, il soit réellement possible pour les entreprises semencières d'utiliser, si elles le souhaitent, ces nouveaux outils de sélection.

SUJETS SUIVIS

- Suivi du Fonds Collection et Biodiversité
- Impact des négociations internationales sur les ressources génétiques
- Élaboration du règlement NGT
- Suivi des discussions sur l'évaluation du règlement encadrant le COV
- Consultations publiques relatives au Biotech Act
- Soutien à l'expérimentation progrès génétique en céréales

Développement de la position propriété intellectuelle (PI) de l'UFS

Compte tenu des possibilités offertes par l'édition génomique, il est probable que le développement des NGT en Europe s'accompagne d'une augmentation du nombre de brevets sur des caractères présents dans des variétés. Les cadres règlementaires relatifs aux certificats d'obtention végétale (COV) et aux brevets existent déjà mais la coexistence entre les deux types de droits de propriété intellectuelle sera plus souvent une réalité.

L'UFS prône, depuis sa création, la nécessité de trouver un équilibre entre le brevet et le COV, afin de permettre de protéger efficacement l'innovation créée par certains, tout en gardant la possibilité pour tous de bénéficier du travail des concurrents, en exerçant le droit de l'exemption du sélectionneur. Ce principe fondamental est une des clefs de voûte de la réussite du secteur semencier français.

L'UFS avait anticipé ces questions et mis à jour sa position dès 2023 pour apporter sa vision dans les débats européens qui ont propulsé ce sujet comme l'un des plus discutés dans le cadre du règlement relatif aux NGT. Toutefois, il s'est avéré nécessaire d'aller plus loin dans l'exercice, afin de proposer aux parties prenantes des actions concrètes à mener ou des changements règlementaires à apporter afin que la vision de l'UFS soit retranscrite en adaptations réelles de la règlementation et des pratiques. Le fond de la position est ainsi resté inchangé mais la proposition de solutions concrètes permet d'établir une feuille de route claire sur les actions à mener.

Cette position de l'UFS est fondée sur plusieurs leviers : renforcer l'exigence concernant les critères de brevetabilité, permettre la pratique de l'exemption limitée du sélectionneur en matière de brevet, assurer l'exhaustivité de l'information sur les variétés contenant des caractères brevetés et soutenir tout dispositif qui dynamise la diffusion de l'innovation variétale qui serait dépendante d'un brevet.

Ce travail a été utile auprès des instances européennes pour inspirer le règlement NGT qui a proposé des évolutions en matière de PI dans son texte. Il a également permis de multiplier les échanges entre entreprises adhérentes au sein d'instances dédiées de l'UFS, afin que chacun expose sa vision sur le sujet. Ces débats fructueux sont le ferment des actions que l'UFS mènera pour que l'ensemble de ses adhérents puissent continuer à se développer dans un environnement sain et propice à l'innovation.

Consultation publique COV

En avril 2026, l'UFS a participé à deux exercices de consultation, ciblée et publique, sur le sujet du règlement européen 2100/94 relatif au certificat d'obtention végétale (COV). Cela a permis de rappeler l'importance du COV pour les semenciers puisqu'il permet la protection de leurs innovations, ce qui dynamise la sélection variétale et accompagne le progrès génétique.

Webinaire CTPS extranet

Pour faire écho à l'initiative du CTPS de moderniser son interface de gestion des dépôts de dossiers d'évaluation de variétés candidates et du portefeuille de variétés inscrites, l'UFS a organisé en juin trois webinaires. Ils ont été suivis par 168 adhérents et ont permis de les accompagner dans les premières démarches d'appropriation de l'outil **CTPS Connect**, avant son lancement officiel.

Assemblée générale du Contrat de solutions

Le 2 décembre 2025, l'UFS a participé aux 7 ans du contrat de solutions. L'initiative visant à recenser tous les leviers pour réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques est désormais dans une phase de communication et de sensibilisation des agriculteurs et des étudiants. Le levier variétal est bien identifié par tous comme un moyen efficace de contribuer à l'objectif de réduire les traitements.

Chiffres clés

3 groupes
de travail actifs au sein du pôle Amélioration des Plantes.

12 réunions
d'experts de nos entreprises adhérentes sur la propriété intellectuelle depuis juillet 2024.

5 publications
mises à disposition des adhérents sur des sujets thématiques.



Pôle Production et Marchés

1er producteur européen et 1er exportateur mondial de semences de grandes cultures, la France est un acteur majeur de la production de semences grâce au savoir-faire de ses acteurs et à son haut niveau de technicité. La production et la commercialisation des semences sont encadrées par une réglementation stricte visant à apporter des garanties aux utilisateurs des semences. La semence étant le point de départ de toute production agricole, la qualité des semences est un enjeu majeur pour la compétitivité de l'agriculture.

274 entreprises

De production de semences (toutes espèces confondues)

5 914

emplois à temps plein dans la production et 1 360 en fonctions commerciales

9 500 variétés

de 145 espèces multipliées en France

1,2 Mds €

D'excédent commercial de la branche semences et plants

Dossier du moment

Omnibus sécurité alimentaire : enjeux pour les semenciers

Depuis plusieurs années, le secteur semencier constate la multiplication de cas d'assimilation des semences traitées à des produits phytosanitaires par l'administration. Pourtant le code rural au niveau français, tout comme le règlement 1107/2009 au niveau européen, distinguent bien les deux.

Ces assimilations impactent négativement l'activité des entreprises semencières en générant des obligations supplémentaires non adaptées, voire des incohérences suceptibles de bloquer la commercialisation des semences traitées.

L'UFS est mobilisée depuis plusieurs années pour faire reconnaitre le statut différencié des semences traitées et éviter que certaines dispositions règlementaires destinées aux produits phytosanitaires ne soient appliquées aux semences traitées, de façon extensive. Le projet de règlement Omnibus Sécurité alimentaire publié par la Commission européenne en décembre 2025 a particulièrement mobilisé l'UFS au cours des derniers mois. La proposition Omnibus vise à clarifier le régime des semences traitées. Si elle confirme qu'elles ne peuvent être assimilées à des produits phytosanitaires, certaines dispositions inquiétent la filière car elles risquent de limiter la capacité des semenciers français à traiter des semences destinées au marché européen, alors que 40 % de la production française est exportée dans l'UE. En proposant que le semis des semences traitées soit considéré comme une utilisation du traitement de semences, la proposition a suscité de vives inquiétudes de la part des agriculteurs et de nombreux Etats membres du fait du risque d'assimilation à des produits phytosanitaires.

Alors que le Conseil de l'UE et le Parlement européen étudient la proposition de la Commission, l'UFS a porté les différentes adaptations au texte nécessaires pour répondre aux enjeux de simplification portés par les textes Omnibus et éviter la création de nouvelles entraves aux activités de notre secteur.

Représentants au CA



Adeline CROCHET
Bayer Seeds SAS



Michel CLAIREFOND
Arterris SCA



Julien BAS
Semences de France



Permanent UFS
Sophie LEJEALLE

SUJETS SUIVIS

- Assimilation des semences traitées aux produits phytopharmaceutiques
- Traitement pour export
- Gestion des emballages de semences
- Prévention des risques en usine
- Attractivité des métiers et outils de pilotage RH
- Nouvelle règlementation semences (PRM)
- Règlementations santé des végétaux UE et Pays-tiers
- Ventes illicites de semences
- Accès à l'eau et produits de protection des cultures
- Outil « Base nationale semences »

Données logistiques semences : semenciers et distributeurs structurent leurs échanges autour d'un outil commun

A l'initiative de plusieurs acteurs de la distribution de semences, une réflexion sur la création d'un outil de partage des informations relatives aux articles semences a été initiée en 2024. Après plusieurs mois d'échanges et de retours d'expérience de l'outil « MesDonnéesFerti » développé par les fournisseurs d'engrais et leurs distributeurs, les semenciers ont validé l'intérêt de la co-construction d'un tel outil pour les articles semences.

Le projet « Base nationale semences », rassemblant Actura, Agrihub, Area, PPA, Symphonie avec l'appui de LCA et NégoA, et l'UFS pour le compte des semenciers, a ainsi été lancé le 1er avril 2026 avec l'accompagnement d'AgroEDI Europe.

L'objectif : développer un outil de mutualisation et de standardisation des échanges de données logistiques entre les semenciers et les distributeurs de semences, afin de sécuriser la donnée et optimiser le temps passé.

Dans un esprit de co-construction, un comité de pilotage paritaire entre semenciers et distributeurs a été mis en place pour assurer la gouvernance du projet tandis qu'un comité technique, rassemblant des experts métiers semenciers et distributeurs, a la charge de définir les spécifications fonctionnelles de la solution cible en suivant les orientations données par le comité de pilotage. Le projet pourra bénéficier de l'expérience d'AgroEDI Europe, animateur et coordinateur du projet MesDonnéesFerti.

Si le périmètre d'espèces (toutes les espèces agricoles à l'exception des betteraves sucrières) a été défini, les instances doivent identifier l'ensemble des données couvertes par l'outil, ses modalités d'accès et d'utilisation, ainsi que ses règles de gestion et de gouvernance. L'ambition est de pouvoir finaliser le cahier des charges d'ici décembre 2027.

Les forums du pôle

Le 2ème Forum sur les Technologies associées aux semences s'est tenu le 9 décembre 2025. La soixantaine de participants présents ont apprécié les contenus combinant vision stratégique et solutions opérationnelles concrètes. Le 18ème Forum Industriels de la semence a, quant à lui, rassemblé une centaine de participants le 10 mars 2026 autour de la thématique « Industrie 4.0 : le numérique et la science au service d'un pilotage performant des process industriels ».

Ventes illicites de semences

Face aux nombreuses ventes illicites de semences sur internet, l'UFS et la SICASOV ont saisi la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes). L'UFS envisage de multiplier les actions pour freiner ces activités qui pénalisent significativement les entreprises semencières.

Nouvelle règlementation semences (PRM)

Les travaux sur le nouveau règlement semences se sont accélérés et ont abouti à un accord en trilogue en juillet. Le texte reste à être adopté formellement, mais les travaux sur les actes secondaires mobilisent déjà l'UFS. Afin d'aider les entreprises à bien appréhender les enjeux de cette révision, une série de 3 webinaires a été organisée en décembre 2025, réunissant au total 234 participants.

Chiffres clés

8 groupes de travail
dont un groupe RH et un groupe « Base nationale semences »

10 publications
à votre disposition sur le site Extranet de l'UFS

1 collectif semences traitées
composé de 13 organisations agricoles



Pôle Affaires publiques et Communication

Comment faire comprendre les enjeux auxquels sont confrontées nos entreprises ? Diverses actions sont menées pour sensibiliser les parties prenantes agricoles, alimentaires et politiques à la réalité et aux problématiques du secteur. En interne, l'UFS s'organise pour encourager un partage efficace de l'information vers ses adhérents.

Dossier du moment

Loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole

Adoptée par le Parlement en juillet dernier, la loi d'urgence agricole a été presque intégralement validée par le Conseil constitutionnel à la mi-août, en réponse à la saisine des députés socialistes, écologistes et insoumis, avant d'être publiée au Journal officiel.

L'UFS se félicite de l'adoption de ce texte présentant plusieurs avancées majeures de soutien à la production agricole à travers l'accès à l'eau et aux moyens de production notamment. Par cette loi, il sera désormais possible de déroger à l'interdiction d'utiliser de l'acétamipride et du flupyradifurone sur le territoire à condition que les réserves d'applications formulées par le Conseil constitutionnel pour instaurer ce régime dérogatoire s'appliquent.

L'Anses devra ainsi être en capacité de *« restreindre le champ d'application géographique des dérogations qu'elle accorde en fonction des circonstances locales et de la gravité de la menace »*. À noter également qu'en cas d'avis non rendu de l'Anses sur la demande de dérogation dans un délai de deux mois, il faudra le comprendre comme un refus de la demande. Concrètement, par ces dérogations, le flupyradifurone pourra être utilisé pour certaines cultures (betteraves, pommes et cerises). Les semences de betteraves pourront ainsi faire l'objet d'un enrobage au flupyradifurone. Quant à l'acétamipride, le produit pourra être appliqué sur les noisettes.

En précisant davantage les contours de la dérogation et les cultures qui seraient concernées par celle-ci, les parlementaires ont retravaillé la disposition initialement prévue par la PPL Duplomb, afin de tenir compte des griefs du Conseil constitutionnel.

SUJETS SUIVIS

- Débats parlementaires sur les sujets agricoles
- Actualités européennes : règlement NGT, PRM
- Actualités nationales : CIR, PPL, PJL
- Commissions d'enquêtes parlementaires présentant un intérêt pour le secteur
- Participation aux concertations et aux consultations sur le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole
- Omnibus sécurité alimentaire

917 utilisateurs

adhérents de l'UFS,
sur l'Extranet lancé en mai 2022

1 conférence

de presse annuelle avec 13 journalistes présents

28 000 visites

sur le site internet de l'UFS en 2025

Représentants au CA



Olivier PAUL
Lidea France



Régis FOURNIER
Limagrain Europe



Patrick MARIOTTE
KWS France



Xavier THÉVENOT
Syngenta France SA



Permanent UFS
Rachel BLUMEL

Relance du Comité communication de l'UFS

Relancé fin 2025, après une période d'inactivité depuis juin 2024, le Comité communication de l'UFS a retrouvé une dynamique collective essentielle pour accompagner les enjeux de visibilité, de circulation de l'information et de valorisation des actions de la filière.

Ce Comité réunit aujourd'hui 22 membres aux parcours et profils variés. Cette diversité constitue un véritable atout pour croiser les regards, partager les bonnes pratiques et mieux identifier les attentes de chacun en matière de communication.

Les participants ont accueilli cette relance avec curiosité et enthousiasme, confirmant l'intérêt d'un espace d'échanges régulier et structuré. Le comité se réunit désormais une fois par mois en visio et deux fois par an en présentiel. L'objectif est d'inscrire durablement cette instance dans le fonctionnement de l'UFS, de consolider la dynamique d'échanges et de définir des modalités de collaboration utiles, concrètes et partagées.

GT Présidentielle 2027

En perspective de l'élection présidentielle 2027, qui se tiendra le 18 avril (1er tour) et le 2 mai (2ème tour), l'UFS a constitué un groupe de travail, issu de membres volontaires du Comité affaires publiques, afin d'élaborer ses propositions pour le quinquennat 2027 – 2032 à porter à l'attention des candidats.

GT Fiscalistes

Chaque année, le crédit d'impôt recherche (CIR) est challengé à l'aune de la présentation du Budget. Dans ce cadre, afin de consolider et muscler les arguments de l'UFS en faveur de la sécurisation du CIR, l'UFS a adressé une enquête auprès de ses adhérents, laquelle a été travaillée avec les membres du GT Fiscalistes de l'UFS, afin de recueillir des informations utiles à la démonstration de son intérêt pour la R&D.

Renouvellement de l'identité visuelle UFS

Dans le cadre du cycle de renouvellement de son identité visuelle, l'UFS a engagé une refonte de sa charte graphique. Cette démarche vise à renforcer la cohérence et la visibilité de ses supports de communication, tout en modernisant son image. La nouvelle charte constituera un outil structurant pour les équipes, garantissant une identité visuelle harmonisée, durable et adaptée aux enjeux actuels du secteur semencier. Le logo, élément central de l'identité de l'UFS, a volontairement été conservé afin de préserver la reconnaissance et la continuité de la marque.

Chiffres clés

2 déplacements
au Parlement européen à Bruxelles (+100 courriers et sollictations + de 50 rencontres institutionnelles)

11 réunions
du Comité Affaires publiques

8 publications
mises à disposition des adhérents sur des sujets thématiques

03



Une année d'actions au service de la filière

sommaire


01

p.17
Section
Betteraves et Chicorée industrielle


02

p.18
Section
Céréales à paille et Protéagineux


03

p.19
Section
Fourragères et Gazons


04

p.20
Section
Maïs et Sorgho


05

p.21
Section
Oléagineux


06

p.22
Section
Potagères et Florales



Section Betteraves et Chicorée industrielle

La France est le 1er pays producteur de semences de betteraves sucrières et fourragères en Europe et 2ème producteur mondial de sucre de betterave. Le savoir-faire français est reconnu internationalement puisque les semences de betteraves permettent à la France d'être présente dans 39 pays.

4 920
hectares de production

476
variétés inscrites sur les listes du Catalogue officiel français

7
entreprises de sélection

23
entreprises de production

576
entreprises de distribution

224 millions €
de chiffre d'affaires

Dossier du moment

Questionnement autour de la multiplication de semences en betteraves.

Le maintien de la multiplication de semences de betteraves constitue un enjeu majeur pour la filière car la France assure plus de 50 % de la production européenne de semences de betteraves sucrières et fourragères. Cette activité est toutefois fragilisée par plusieurs facteurs à commencer par le changement climatique qui affecte à la fois la production de semences et celle des planchons produits en pépinière avant repiquage à la fin de l'hiver. Les excès d'eau, ou à l'inverse, la pénurie couplée à de fortes chaleurs, comme ceux connus lors du printemps 2026, perturbent les calendriers techniques et compliquent la tâche des multiplicateurs au point qu'ils peuvent parfois s'interroger sur la pérennité de cette activité traditionnelle, notamment dans le sud-ouest. À ce premier défi s'ajoute la diminution des moyens de protection des porte-graines, alors que les alternatives disponibles, testées notamment dans le cadre des PNRI, n'ont pas encore démontré une efficacité suffisante et que la pression des ravageurs et des maladies progresse.

Concernant la jaunisse, la campagne écoulée a confirmé que les betteraves porte-graines ne constituent pas le principal réservoir de pucerons virulifères ni la source majeure d'infection des betteraves sucrières. Cette constatation ne remet cependant pas en cause les efforts déployés par les établissements et leurs multiplicateurs pour assurer, dans les secteurs concernés, la coexistence entre la filière porte-graines et la filière betterave-sucre. Enfin, le renouvellement générationnel représente un défi important. Établissements et agriculteurs-multiplicateurs doivent donc définir ensemble les conditions techniques et économiques permettant à la filière française de conserver son premier rang européen.

SUJETS SUIVIS

- Collaboration avec l'ITB
- Évolution de la redevance pollution diffuse
- Impact du changement de pratiques et partage des données VATE
- Diminution des moyens de production

TEMPS FORTS

- Rencontre UFS/FNAMS en Beauce avec le Comité de coordination technique du PNRI

FONCTIONNEMENT

- 11 établissements adhérents
- 1 Assemblée de Section (1/an)
- 1 Conseil de Section (2/an)
- Échanges avec Semae, la FNAMS, le GEVES, l'IIRB, la CGB, l'ITB et l'AIBS

Représentants au CA



François DESPREZ
Florimond-Desprez



Patrick MARIOTTE
KWS France



Permanent UFS
Mélanie HEERS

Section Céréales à paille et Protéagineux



Les céréales à paille regroupent le blé tendre, le blé dur, l'orge, l'avoine, le seigle, le riz, l'épeautre et le triticale. La France est 1er producteur et exportateur européen de céréales, mais aussi 1er producteur et exportateur de graines protéagineuses. La France produit principalement cinq espèces : le pois protéagineux, la féverole, le pois chiche, la lentille et le lupin.

Dossier du moment

Mise en valeur du progrès génétique en céréales à paille

Depuis 70 ans, les rendements des céréales progressent et le rôle de la sélection sur ce progrès génétique est reconnu. Pourtant, leur plafonnement récent peut laisser penser que l'innovation variétale ralentit. À la demande de l'AGPB, l'UFS et ARVALIS ont lancé une expérimentation pour lutter contre cette idée reçue en comparant des variétés anciennes et actuelles de blé tendre, d'orge, de triticale et de blé dur. L'objectif est de montrer que la sélection maintient les rendements et renforce les résistances aux pathogènes. Des réseaux d'essais robustes ont été déployés pour chaque espèce, couvrant les principales régions de production. L'année 2025-2026 marque une étape charnière, avec de premiers résultats très prometteurs issus de la campagne précédente. Grâce au maintien du réseau, plusieurs visites d'essais ont été organisées en France, notamment avec le soutien de SEMAE. Elles ont permis d'observer au champ les écarts de comportement entre variétés anciennes et contemporaines. Le progrès génétique reste donc réel et continu. Ce sont surtout les conditions environnementales qui se durcissent et exigent une plus grande résilience des cultures. Les variétés anciennes ne répondent plus toujours aux enjeux actuels, la sélection adapte ses priorités aux attentes des agriculteurs et des filières. Dans l'attente des résultats consolidés des trois années d'étude, ces premiers enseignements valorisent les efforts et les moyens engagés par les entreprises semencières.

SUJETS SUIVIS

- Expérimentation du progrès génétique
- Suivi du dossier PMG (Poids de Mille Grains)
- Pérennisation des rencontres UFS-ARVALIS
- Soutien aux espèces protéagineuses

TEMPS FORTS

- Journée UFS-ARVALIS le 3 février 2026
- Organisation de visites de parcelles de l'expérimentation progrès génétique

FONCTIONNEMENT

- 52 établissements adhérents
- 1 Assemblée de Section (1/an)
- 1 Conseil de Section (3/an)
- 2 Comités d'experts (5/an min.)
- Implication dans des commissions et groupes de travail : Semae, Terres Univia, Euroseeds, Sicasov

124 284
hectares de production

1 126
variétés inscrites sur les listes du Catalogue officiel français

21
entreprises de sélection

102
entreprises de production

665
entreprises de distribution

323 millions €
de chiffre d'affaires

Représentants au CA



Gilles LACHAMBRE
Eurosem



Stéphane LAURIER
Exelience



Permanent UFS
Guillaume BERGON



Section Fourragères et Gazons

La filière de production de semences fourragères se distingue par la grande diversité des espèces et des variétés qu'elle propose. La filière présente trois principaux débouchés : prairies cultivées, gazons et espaces verts, ainsi que les couverts végétaux.

Dossier du moment

Une expertise collective au service de la promotion des gazons naturels

Les experts gazons de l'UFS se sont fortement mobilisés entre 2025 et 2026 pour concevoir et alimenter plusieurs outils de communication destinés à mieux faire connaître les contributions de la filière gazons aux enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux.

Leur expertise a notamment permis la réalisation du livre blanc Semae consacré aux bienfaits des gazons ainsi que d'une infographie présentant les chiffres clés de la filière et démontrant que les gazons constituent de véritables infrastructures vertes au service de la biodiversité, de la gestion de l'eau, de la réduction des îlots de chaleur urbains et du bien-être des citoyens.

Ces travaux ont également mis en lumière les efforts d'innovation engagés par les entreprises semencières pour développer des gazons plus résilients face au changement climatique et répondant aux attentes des collectivités et gestionnaires d'espaces verts.

La diffusion de ces outils a été amplifiée grâce à un voyage de presse organisé par Semae, permettant de sensibiliser les médias spécialisés aux enjeux et aux atouts des gazons naturels. Ils ont également servi de support à des interventions lors de la journée « Palettes Végétales Urbaines » organisée par Valhor, contribuant à valoriser le savoir-faire de la filière et l'engagement des experts de l'UFS dans la promotion de solutions végétales répondant aux défis de la transition écologique.

35 725
hectares de production

908
variétés inscrites sur les listes du Catalogue officiel français

8
entreprises de sélection

49
entreprises de production

2 546
entreprises de distribution

274 millions €
de chiffre d'affaires

SUJETS SUIVIS

- PRM
- Travaux visant à mieux prendre en compte les attentes des producteurs dans les essais expérimentaux des actions techniques de la FNAMS
- Outils de communication sur les gazons
- Valorisation des bénéfices agronomiques des plantes de service
- Suivi du sujet relatif aux ventes illicites de semences en ligne

TEMPS FORTS

- Participation aux deux journées distributeurs et plantes de services Semae
- Publication d'outils de communication communs avec Semae pour promouvoir les bénéfices des gazons et l'utilisation de semences certifiées de plantes de services.
- Les rencontres palettes végétales urbaines de Valhor

FONCTIONNEMENT

- 30 établissements adhérents
- 1 Assemblée de Section (1/an)
- 1 Conseil de Section (4/an)
- 4 Comités d'experts (8/an min.)
- Implication dans les commissions et groupes de travail Semae et Valhor

Représentants au CA



Denis DAVID
Cérience



Benoît COMBES
Barenbrug France



Permanent UFS
Bertrand NATUREL

Section Maïs et Sorgho

La France est le 1er exportateur mondial et le 1er producteur européen de semences de maïs. Le savoir-faire français est reconnu internationalement pour la qualité des semences produites et pour la diversité des variétés, permettant de répondre aux besoins des agriculteurs dans différentes régions du monde.

Dossier du moment

Contribution de la Section maïs et sorgho aux actions de communication et de promotion interprofessionnelles

La section maïs et sorgho de l'UFS est fortement impliquée dans les actions de communication et de promotion menées en faveur de la filière semences de maïs et de sorgho, en particulier au sein de la FNPSMS. Ces actions couvrent un large périmètre, tant au niveau national qu'international, afin de valoriser les semences de maïs grain, de maïs fourrage et de sorgho, ainsi que leur contribution à la performance des exploitations agricoles. En partenariat avec les autres acteurs institutionnels de la filière (FNPSMS, AGPM et SEMAE), la Section participe notamment aux campagnes de communication sur le progrès génétique du maïs, diffusées via les réseaux sociaux et destinées aux agriculteurs. Celles-ci mettent en avant le rôle du maïs et de l'innovation variétale pour répondre aux défis agronomiques, économiques et environnementaux. La Section contribue également à la campagne « Maize in France », destinée à renforcer la compétitivité des semences produites en France, en valorisant leurs atouts auprès des professionnels européens à travers un site internet dédié et des plans médias ciblés. Elle soutient, par ailleurs, les actions de promotion de la génétique performante et des semences de qualité de maïs et de sorgho grâce à des programmes de financement européens visant à améliorer la connaissance de ces cultures, à développer leurs débouchés et à accroître les parts de marché des semences françaises. Enfin, la Section est associée aux initiatives de communication grand public telles que « Cet Épi m'épate », qui valorisent les atouts du maïs français, la diversité de ses usages et les métiers de la filière auprès d'un large public.

SUJETS SUIVIS

- Réflexion pour améliorer la communication du progrés génétique auprès des industriels de l'aval
- Suivi et soutien des substances actives utilisées en traitement de semences de maïs
- Contribution à la création d'un outil FNPSMS de prospective pour les surfaces de maïs semences

TEMPS FORTS

- Assemblée de section 2025 table ronde : « Comment préparer le futur avec l'aval ? »
- Voyage d'étude «maïs semence» en Turquie avec les équipes de la FNPSMS en juillet 2026

FONCTIONNEMENT

- 33 établissements adhérents
- 1 Assemblée de Section (1/an)
- 1 Conseil de Section (4/an)
- 3 Comités d'experts (9/an)
- Implication dans les commissions et groupes de travail Semae, FNPSMS, AGPM, ARVALIS



65 875
hectares de production

893
variétés inscrites sur les listes du Catalogue officiel français

11
entreprises de sélection

53
entreprises de production

638
entreprises de distribution

1 184 millions €
de chiffre d'affaires

Représentants au CA



Séverine JEANNEAU
Corteva Agriscience France SAS



Xavier THÉVENOT
Syngenta France SA



Permanent UFS
Julie SAFFAR



Section Oléagineux

La Section Oléagineux regroupe les entreprises actives en colza, tournesol, soja, lin oléagineux, chanvre, caméline et chia. La France est le 2ème producteur européen de semences de colza et le 3ème producteur européen de semences de tournesol.

Dossier du moment

Agir avec la filière oléagineuse pour développer et mettre en avant les solutions apportées par la génétique

Agir avec la filière oléagineuse, c'est accompagner le progrès génétique tout au long de la vie des variétés, de l'inscription à la post-inscription. Le CTPS et ses commissions d'experts constituent un premier lieu d'échanges pour orienter l'innovation variétale vers les attentes des agriculteurs et de la filière. En lien avec Terres Inovia, les réseaux de post-inscription permettent d'évaluer les variétés selon des critères essentiels : rendement, vigueur, robustesse et comportement face aux maladies et ravageurs. Les synthèses produites, les listes recommandées et les fiches Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP) contribuent ainsi à valoriser les variétés apportant des solutions concrètes. L'UFS agit également pour préserver la durabilité de ces leviers, en encourageant la participation des semenciers au réseau de surveillance du mildiou. Il s'agit également de porter sur le terrain, avec la filière, la durabilité des solutions de lutte et auprès de l'INRAE, le maintien de moyens de recherche, notamment en pathologie du tournesol. Sur le soja, la promotion des semences certifiées reste un enjeu majeur pour sécuriser les investissements en sélection et diffuser les bonnes pratiques d'implantation, notamment via les messages techniques relayés par Terres Inovia sur les sacheries de semences certifiées. Pleinement intégrés à la filière, aux côtés de Terres Univia, Terres Inovia et de l'Anamso, les semenciers contribuent à relever les défis techniques, économiques et climatiques de demain. L'enjeu est de renforcer l'efficience collective pour évaluer, faire reconnaître et déployer les solutions portées par les nouvelles variétés.

28 319
hectares de production

514
variétés inscrites sur les listes du Catalogue officiel français

13
entreprises de sélection

69
entreprises de production

556
entreprises de distribution

565 millions €
de chiffre d'affaires

SUJETS SUIVIS

- Validation du CTPS de l'admission DHS tournesol en 1 an
- Révision des règlements techniques de production de semences pour alimenter le dossier PRM (actes délégués)
- Participation active à la création de la base nationale semences
- Exclusion des semences de soja des contraintes administratives du règlement déforestation

TEMPS FORTS

- Signature des 2 conventions d'inspection de cultures de production de semences de plantes oléagineuses hiver/printemps (Semae, ANAMSO, UFS)
- Développement d'une application (Landfiles) pour les visites d'essais CTPS colza et tournesol
- Reconduction de la campagne de communication sur les sacheries de semences de soja

FONCTIONNEMENT

- 38 établissements adhérents
- 1 Assemblée de Section (1/an)
- 1 Conseil de Section (3/an)
- 4 Comités d'experts (10/an min.)
- Implication dans les commissions et GT de Semae, Terres Univia, CTPS, Séléopro

Représentants au CA



Laurent GUERREIRO
RAGT Semences



Olivier PAUL
Lidea France



Permanent UFS
Isabelle PAUCHET-MATTLER

Section Potagères et Florales



La Section Potagères et Florales se caractérise par la multiplicité des espèces travaillées, des modes de production (plein champ, sous-abris, hydroponie,etc.) et des marchés (horticulteurs professionnels et jardiniers amateurs). La France est le 1er producteur de semences potagères en Europe et le 2ème exportateur.

Dossier du moment

PRM - défense des spécificités potagères sur les autorisations provisoires de vente

En juillet 2023, la Commission européenne a publié son projet de nouvelle réglementation semences[1], visant à harmoniser et simplifier le cadre actuel. Les entreprises potagéristes européennes ont rapidement alerté sur plusieurs dispositions inadaptées aux pratiques des espèces potagères, en particulier l'introduction de critères de durabilité (VSCU) et la restriction du recours aux autorisations provisoires de vente (APV).
À l'été 2025, la Section Potagères et Florales s'est fortement mobilisée sur l'article 32 du projet de règlement. Elle a formalisé une position UFS et contribué à la position de la Section Semae, mais aussi à la mobilisation de l'aval de la filière (maraîchers et industriels utilisateurs de variétés commercialisées sous APV).
Sous présidence danoise, le Conseil de l'Union européenne a finalement retenu des dispositions spécifiques aux espèces potagères, moins contraignantes que la proposition initiale : maintien de la possibilité d'utiliser les APV pour l'acquisition de connaissances sur la base de l'expérience pratique au cours de la culture, suppression de l'obligation d'émettre des rapports d'essais et de l'interdiction de toute commercialisation ultérieure des produits de récolte. Des limites quantitatives définies par autorité compétente ont cependant été maintenues.
Le texte de compromis issu du trilogue, dont l'adoption européenne est en cours, reprend ces avancées. Ce dossier illustre l'importance d'une mobilisation de la filière pour adapter le futur cadre réglementaire aux réalités des métiers.

1 Note de décryptage publiée par l'UFS

22 970
hectares de production

2 849
variétés inscrites sur les listes du Catalogue officiel français

35
entreprises de sélection

117
entreprises de production

4 003
entreprises de distribution

931 millions €
de chiffre d'affaires

SUJETS SUIVIS

- Co-construction d'un programme d'actions techniques avec la FNAMS
- Suivi de l'actualité règlementaire des solutions de traitement de semences
- Enquête en collaboration avec SEMAE sur les profils et les habitudes d'achat des jardiniers amateurs
- Mise en place d'un Comité Mixte «Gazons, Florales et Potagères» commun avec la Section Fourragères et Gazons

TEMPS FORTS

- Lancement d'une filière de recyclage des emballages de semences potagères avec ADIVALOR
- Rencontre filière potagères organisée par VEGEPOLYS VALLEY
- Salon SIVAL 2025 à Angers

FONCTIONNEMENT

- 42 établissements adhérents
- 1 Assemblée de Section (1/an)
- 1 Conseil de Section (4/an)
- 4 Comités d'experts (10/an min.) et 10 groupes de travail
- Implication dans les commissions et GT de Semae et Valhor

Représentants au CA



Bernard NABARRO
Auraïa



Matthieu BEAULATON
HM.Clause



Permanent UFS
Claire MORLET

04

6 sujets transversaux

L'UFS s'attache à accompagner les entreprises adhérentes sur des enjeux stratégiques qui dépassent les seules dimensions techniques ou réglementaires propres à chaque espèce. Ces dossiers transversaux constituent de véritables leviers d'anticipation et de compétitivité pour l'ensemble de la filière semencière.



Sophie LEJEALLE

L'accès à l'eau | *Partenaires : Irrigants de France, Valhor*

L'UFS accompagne ses adhérents dans un contexte de raréfaction et de régulation accrue des ressources hydriques. L'objectif est de défendre la place essentielle du végétal dans la gestion durable de l'eau et de promouvoir des solutions adaptées aux besoins de la recherche variétale et de la production de semences.



Sébastien PAQUE

L'Agriculture Biologique | *Partenaires : SEMAE, INAO, CTPS*

L'UFS vise à renforcer l'offre de semences répondant aux exigences de l'agriculture biologique. Il s'agit d'œuvrer pour une meilleure valorisation des obtentions et pour une adaptation des règles au service d'un développement harmonieux de ce marché.



Guillaume BERGON

La RSE / CSRD | *Partenaires : Cabinet ESPERE, Plantum*

Dans un contexte fluctuant, le Conseil d'administration a décidé d'engager l'UFS sur le sujet à l'automne 2024. L'objectif principal est d'accompagner les entreprises semencières dans la mise en œuvre des nouvelles obligations de reporting extra-financier (CSRD) et dans la structuration de leurs démarches RSE. Cela permettra aux entreprises de répondre aux attentes de leurs partenaires économiques.



Rachel BLUMEL



Sabrina LARDEAU

La communication de crise

Cette mission vise à anticiper et à coordonner les prises de parole du secteur en cas de crise médiatique, réglementaire ou sanitaire. L'UFS joue ici un rôle d'appui stratégique pour préserver l'image de la profession en assurant une communication claire et concertée.



Maxence GODARD

La Chambre arbitrale | *Partenaire : ISF*

Depuis 2024, la Chambre arbitrale de l'UFS participe aux travaux de l'ISF sur l'adoption de nouvelles règles de résolution des litiges. Pour rendre accessible ce dispositif aux adhérents, la Chambre arbitrale a publié plusieurs outils et guides pratiques ainsi qu'une FAQ, régulièrement actualisés sur l'extranet de l'UFS. Un 2nd atelier consacré à la Chambre arbitrale et aux nouvelles règles de l'ISF a également été organisé en avril dernier.



Julian MONFORT

Le droit de la concurrence | *Partenaire : Cabinet d'avocats FIDAL*

Le respect du droit de la concurrence est un pré-requis rappelé au début de chaque réunion. Il est important d'œuvrer dans un cadre garant d'une sécurité juridique pour les entreprises membres de l'UFS, car notre organisation a besoin de leur engagement dans la dynamique collective.

Accès à l'eau : un enjeu vital pour l'avenir des semences

Les entreprises semencières font face à un enjeu stratégique majeur : garantir la production de semences de qualité dans un contexte de dérèglement climatique et de tensions croissantes sur l'accès à l'eau. La semence, premier maillon des filières agricoles et agroalimentaires, conditionne la souveraineté alimentaire française et européenne. Or, le manque d'eau à des stades clés (implantation, floraison, remplissage du grain) peut entraîner des pertes irréversibles de rendement et de qualité, avec des impacts économiques directs pour les entreprises, les agriculteurs multiplicateurs et l'ensemble des filières. Il menace aussi la capacité d'innovation : les programmes de sélection variétale, conduits sur le temps long et majoritairement au champ, nécessitent un accès sécurisé à l'eau pour développer des variétés plus résistantes aux stress hydriques et thermiques.

Les solutions attendues reposent sur une approche globale. La sélection variétale est un levier essentiel pour adapter l'agriculture au changement climatique, mais elle doit être soutenue par un cadre favorable à l'innovation : maintien des dispositifs de soutien à la R&D, cadre réglementaire adapté aux nouvelles techniques de sélection, visibilité des politiques publiques. Elle doit aussi s'accompagner de solutions concrètes de sécurisation de la ressource : stockage de l'eau lorsqu'elle est disponible, développement de la réutilisation des eaux usées traitées, amélioration de l'efficience de l'irrigation grâce aux outils numériques et à l'irrigation de précision. Enfin, les entreprises attendent une reconnaissance claire de la mission d'intérêt général de l'agriculture : l'accès à l'eau doit être pensé de façon équilibrée, durable et territorialisée, sans fragiliser la souveraineté alimentaire.



Communication de crise : nécessité de renforcer les réflexes collectifs de la filière

Dans un contexte où les entreprises semencières peuvent être confrontées à des situations sensibles (intrusions sur site, actions militantes, destructions de parcelles ou d'essais, sollicitations médiatiques ou mises en cause publiques), l'UFS poursuit son travail d'accompagnement des adhérents en matière de communication de crise. Ces événements peuvent avoir des conséquences importantes, à la fois pour les équipes concernées, pour les travaux de recherche engagés sur plusieurs années et pour l'image de la filière dans les territoires. L'objectif est donc de favoriser une réponse rapide, coordonnée et responsable, tout en rappelant le rôle essentiel de la filière dans l'innovation variétale, l'adaptation au changement climatique et la souveraineté alimentaire.

Ce chantier vise notamment à actualiser les outils existants et à mettre à disposition des entreprises des repères simples et opérationnels : messages clés, bons réflexes, contacts utiles, éléments de langage et principes de coordination. Il doit permettre aux adhérents d'anticiper les situations à risque, de mieux organiser la circulation de l'information en interne comme avec l'UFS, et de réagir de manière cohérente lorsque la crise survient.

En renforçant cette culture commune de la préparation, l'UFS entend aider la filière à faire face aux crises avec lucidité, cohérence et sérénité, tout en préservant la confiance des clients, partenaires, pouvoirs publics, agriculteurs et parties prenantes.

Scannez ce QR code pour accéder à l'ensemble des publications faites par l'UFS à ce sujet



05



Adhérents UFS

99 membres actifs



23 membres associés



06 Gouvernance

LE BUREAU



Président
Olivier PAUL
Lidea France



Vice-président
Régis FOURNIER
Limagrain Europe



Trésorier
Patrick MARIOTTE
KWS France



Secrétaire
Xavier THÉVENOT
Syngenta France SA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référents des pôles

Pôle Amélioration des Plantes



Régis FOURNIER
Limagrain Europe



Jean-Marc FERULLO
Lidea France



Jacques GAUTIER
Gautier Semences

Pôle Production et Marchés



Michel CLAIREFOND
Arterris SCA



Julien BAS
Semences de France



Adeline CROCHET
Bayer Seeds SAS

Référents des sections

Betteraves et Chicorée industrielle



Président
François DESPREZ
Florimond Desprez



2nd représentant
Patrick MARIOTTE
KWS France

Maïs et Sorgho



Présidente
Séverine JEANNEAU
Corteva Agriscience France SAS



2nd représentant
Xavier THÉVENOT
Syngenta France SA

Fourragères et Gazons



Président
Denis DAVID
Cérience



2nd représentant
Benoît COMBES
Barenbrug France

Céréales à paille et Protéagineux



Président
Gilles LACHAMBRE
Eurosem



2nd représentant
Stéphane LAURIER
Exelience

Oléagineux



Président
Laurent GUERREIRO
RAGT Semences



2nd représentant
Olivier PAUL
Lidea France

Potagères et Florales



Président
Bernard NABARRO
Auraïa



2nd représentant
Matthieu BEAULATON
HM.Clause

Organigramme 07

DIRECTION GÉNÉRALE



Directrice Générale
Rachel BLUMEL

PÔLE AMÉLIORATION DES PLANTES



Responsable Pôle
Sébastien PAQUE
en charge des dossiers « NGT », « propriété intellectuelle », et « agriculture biologique »



Responsable technique
Claire MORLET
en charge des dossiers « Biodiversité » et « Ressources génétiques »



Responsable technique
Mélanie HEERS
en charge des dossiers « Projets de recherche », « financement de la recherche », « Inscription »



Responsable technique
Guillaume BERGON
en charge des dossiers « progrès génétique » et « RSE/CSRD »

PÔLE PRODUCTION ET MARCHÉS



Responsable Pôle
Sophie LEJEALLE
en charge des dossiers « Règlementation semences » et « Accès aux moyens de production »



Directrice technique
Isabelle PAUCHET-MATTLER
en charge des dossiers « Production de semences » et « Démarches qualité / usine »



Responsable technique
Bertrand NATUREL
en charge des dossiers « commerce international », « qualité des semences » et « données économiques »



Responsable technique
Julie SAFFAR
en charge des dossiers « technologies associées aux semences » et « promotion et commercialisation des semences »

PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATION



Responsable Pôle
Rachel BLUMEL



Responsable
Affaires publiques
Manon BOEUF



Chargée de
communication
Sabrina LARDEAU

PÔLE ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES / ASSISTANTS



Responsable Pôle
et de Conformité
Julian MONFORT



Assistant des Sections
Secrétaire de la
Chambre arbitrale UFS
Maxence GODARD



Assistante de
Direction Générale et
des Pôles
Nadia POULARD



17 rue du Louvre
75001 PARIS
Tél : 01 53 00 99 30
E-mail : communication@ufs-asso.com

www.ufs-semenciers.org